



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

Roxel S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Roxel S.A.S.

Centre d'Affaires La Boursidière - 92357 LE PLESSIS ROBINSON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

Roxel S.A.S.

Centre d'Affaires La Boursidière - 92357 LE PLESSIS ROBINSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Associé unique de la société Roxel S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Roxel S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 59.133.970 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés selon les modalités décrites dans la note « V.3. A. Titres immobilisés » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs retenues et à s'assurer que les informations communiquées dans les notes annexes sont appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 4 juin 2025

KPMG SA

Guillaume SALOMMEZ

Associé

I. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	92 515 557	33 381 587	59 133 970	59 133 970
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	92 515 557	33 381 587	59 133 970	59 133 970
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 040 554		1 040 554	952 314
Autres créances	173 124		173 124	243 445
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 213 678		1 213 678	1 195 759
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	93 729 235	33 381 587	60 347 648	60 329 729

II. BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 52 595 100)	52 595 100	52 595 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport	31 511	31 511
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	9 525	9 525
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	646 413	646 413
Autres réserves (dont achat oeuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-24 016 865	-22 607 622
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 476 017	-1 409 243
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	27 789 668	29 265 685
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		127 008
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	31 309 536	29 429 655
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 147 146	1 407 148
Dettes fiscales et sociales	101 297	100 234
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	32 557 980	31 064 044
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	60 347 648	60 329 729

III. COMPTE DE RESULTAT (Première partie)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	568 678	254 242	822 920	607 450
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	568 678	254 242	822 920	607 450
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 088 029	5 029 200
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 890 949	5 636 650
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			847 016	647 521
Impôts, taxes et versements assimilés			2 252	2 380
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			4 068 643	4 961 321
CHARGES D'EXPLOITATION			4 917 910	5 611 222
RESULTAT D'EXPLOITATION			-26 961	25 427
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 449 056	1 434 670
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 449 056	1 434 670
RESULTAT FINANCIER			-1 449 056	-1 434 670
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 476 017	-1 409 243

IV. COMPTE DE RESULTAT (Deuxième partie)

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	4 890 949	5 636 650
TOTAL DES CHARGES	6 366 966	7 045 892
BENEFICE OU PERTE	-1 476 017	-1 409 243

V. ANNEXES

1. INTRODUCTION

La présente annexe est jointe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total bilan est de 60 347 648 euros et dont le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 1 476 017 euros.
L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
Les comptes annuels ont été arrêtés en date du 19 mai 2025 par le Président.

2. FAITS MARQUANTS

A. Événements significatifs de l'exercice 2024

Au plan de la structure du capital

Après une due diligence réalisée sur le groupe de la Société, le 19 décembre 2024, MBDA (société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 381 737 618) a réalisé l'acquisition par voie de cession, de 50% du capital et des droits de vote de la Société détenus par Safran Ceramics (société anonyme immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 440 513 059), au travers d'un contrat entre les parties. Dès lors, l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société est désormais détenue par MBDA. Le registre des mouvements de titres de la Société ayant été mis à jour en conséquence.

Afin de conserver le dispositif de protection des activités sensibles au niveau de la Société et de Roxel France dont l'État bénéficiait (via l'action spécifique dans Safran Ceramics et via la convention de protection des actifs stratégiques conclue avec Safran), MBDA, la Société, Roxel France et l'État ont conclu une convention de protection des actifs stratégiques en date du 4 décembre 2024 (« Convention DPIN »).

Au plan de l'activité

Le champ d'activité de Roxel SAS n'a pas connu de modification majeure au cours de l'année 2024.

Compte tenu du choix d'une structure limitée au sein de Roxel SAS, les personnels et les coûts de ces fonctions continuent à être gérés et comptabilisés au sein des filiales opérationnelles (ci-après "les OpCos") dans des sections analytiques dédiées « HQ costs ».

Au niveau des charges on distingue :

- Les coûts constatés dans les OpCos et refacturés à Roxel SAS,
- Les charges du groupe comptabilisées par ROXEL SAS.

Au plan financier :

Au 31 décembre 2024, le montant total des emprunts est néant. L'emprunt initial d'un montant de 28 M€ avait été souscrit en avril 2018.

Un dernier remboursement est intervenu le 7 décembre 2024, portant ainsi le solde au 31/12/2024 à 0 €, conformément à l'échéancier convenu.

B. Événements postérieurs à la clôture

Signature d'un contrat de cession d'une action le 31 janvier 2025 avec l'État, afin de répondre aux dispositions de la convention DPIN décrites à l'article I.A.1.a) ci-dessus.

La Société détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de Roxel France, a nommé un commissaire aux avantages particuliers pour cette dernière ;

Décisions de l'Associé Unique en date du 28 février 2025 dans lesquelles la Société a :

- Constaté l'acquisition par l'État de l'action de préférence émise par Roxel France et approbation des droits particuliers conférés par l'action de préférence dans la Société. Cette acquisition a été réalisée au prix nominal de l'action, conformément aux statuts de la Société et à l'arrêté du 12 février 2025 ;
- Modifié l'objet social de la Société ;
- Refondu et approuvé les statuts, notamment en ce qui concerne (i) l'insertion des droits particuliers de l'État, (ii) les modifications des règles de gouvernance de la Société, (iii) la modification du champ d'application des décisions collectives et, (iv) les modifications de forme afférentes à l'intégration des droits particuliers de l'État.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels sont établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et aux règlements et avis ultérieurs applicables. Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes annuels sont comparables d'un exercice à l'autre.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, dans le respect du principe de prudence et en application des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers implique que la Direction procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée.

Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des titres immobilisés (note A)

A. Titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition et sont dépréciés, le cas échéant, par référence à leur valeur vénale ou leur valeur d'usage, qui tient compte de critères tels que la situation nette, les perspectives de rentabilité et d'évolution de cette société. En cas de différence significative jugée durable entre la valeur d'utilité pour la société, d'une de ses participations, et leur valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation du montant de cette différence.

À la clôture de l'exercice 2024, un test de dépréciation des titres de participation a été effectué.

Compte tenu d'une transaction récente intervenue au niveau du groupe, la valeur vénale de la société a été retenue comme base d'évaluation.

Le test ainsi réalisé n'a pas mis en évidence de perte de valeur au 31 décembre 2024.

B. Transactions avec les parties liées

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et dans le cadre du rachat des actions de la Société par MBDA SAS, plusieurs Conventions réglementées ont été conclues :

- Termination Deeds signés le 21 octobre 2024 dans lesquels les dispositions relatives à l'accord de prêt sont désormais résiliées ;
- Un avenant n°5 à la convention de trésorerie a été signé le 21 octobre 2024 ;
- Et enfin, la Convention DPIN a été signée le 4 décembre 2024

4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

A. Tableau des variations des immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	92 515 557		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	92 515 557		
TOTAL GENERAL	92 515 557		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			92 515 557	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			92 515 557	
TOTAL GENERAL			92 515 557	

B. Tableau des variations des amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice			
Frais d'établissements et développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Constructions installations générales, agenc., aménag.							
Installations techniques, matériel et outillage industriels							
Installations générales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL GENERAL							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							
Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

5. PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Le tableau ci-après présente les variations de provisions sur l'exercice.

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
	33 381 587			33 381 587
DEPRECIATIONS	33 381 587			33 381 587
TOTAL GENERAL	33 381 587			33 381 587
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

6. CREANCES ET DETTES

L'état des échéances des créances est présenté ci-après :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 040 554	1 040 554	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	173 124	173 124	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 213 678	1 213 678	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Le tableau ci-après présente l'état des échéances des dettes :

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 147 148	1 147 148		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	101 297	101 297		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	31 309 536		31 309 536	
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	32 557 980	1 248 444	31 309 536	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 000 000			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

7. ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

A. Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	CLIENTS FACT. A ETABLI	10 500,00	10 500,00	
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		10 500,00	10 500,00	
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		10 500,00	10 500,00	

B. Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16880000	INTERETS EMPRUNT		127 008,00	-127 008,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			127 008,00	-127 008,00
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810100	FPN MANUEL	27 348,00	34 246,06	-6 898,06
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		27 348,00	34 246,06	-6 898,06
TOTAL CHARGES A PAYER		27 348,00	161 254,06	-133 906,06

8. PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Aucune Charge Constatée d'avance ni de produits constatés d'avance ne figurent au bilan du 31/12/2024

9. REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-1 476 017		-1 476 017
Résultat exceptionnel à court terme			
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	-1 476 017		-1 476 017

10. SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	5 290 630
Moins-values à long terme	
	5 290 630
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	
	-5 290 630

11. IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
MBDA - 1, AVENUE REAUMUR - 92150 LE PLESSIS ROBINSON SAS			100,00 %

12. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

La ventilation des rémunérations allouées par catégorie n'est pas communiquée car elle conduirait à une information sur les rémunérations individuelles

13. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Roxel SAS est divisé en 3 506 340 actions ordinaires d'un nominal de 15 €.

14. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

15. FILIALES ET PARTICIPATIONS

		31/12/2024									
		Capital social	Capitaux Propres	Valeur brute Titres	Valeur nette Titres	Prêts, avances	Dividendes encaissés	Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat	
Filiale de +50 %	QP capital détenu	Devises locale	Devises locale	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	
Roxel France	100%	166 K€	4725 K€	79 481	46 100				161 076	6 884	
Roxel UK	100%	8750 KGBP	7253 GBP	13 034	13 034				61 740	6 073	
Participation de 10 à 50 %											
Autres participations											

ROXEL
Société par actions simplifiée au capital de 52.595.100 euros
Siège social : Centre d'affaires « La Boursidière » – 92357 Le Plessis Robinson
384 122 222 R.C.S Nanterre

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 6 JUIN 2025**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

(AFFECTATION DU RESULTAT)

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2025, il a été extrait ce qui suit :

[...]

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des Documents Visés :

- **Constate** que le résultat net de la société s'élève à (1 476 017) euros au 31 décembre 2024.
- **Décide** d'affecter la perte de l'exercice 2024 au compte Report à Nouveau, portant celui-ci de (24 016 865,65) euros à (25 492 882,75) euros.
- **Prend** acte qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

Le présent extrait est certifié conforme par le Président de la Société.

De convention expresse valant convention sur la preuve, il a été convenu de signer électroniquement le présent document, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

Madame Sylvie Grison
Président